



Orientations Budgétaires 2015

Rappel réglementaire

Le code général des collectivités territoriales dans son article L 2312-1 rend obligatoire, dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif de chaque collectivité de plus de 3500 habitants, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires. Celui-ci n'a aucun caractère décisionnel, le Conseil municipal prend acte de la tenue de ce débat dont l'absence entache d'illégalité le budget primitif.

Le Contexte National

Dans un contexte de morosité économique et avec un déficit structurel du Budget de l'Etat, la loi de finances 2015 prévoit la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ; cette érosion traduit la volonté de faire contribuer celles-ci à la réduction des déficits publics. Ainsi la baisse de l'enveloppe financière allouée aux Collectivités locales entamée en 2014 se poursuit sur la période 2015 – 2017 avec le pacte de responsabilité et de solidarité.

Dans le même temps, afin de préserver les communes les plus fragiles financièrement, les dotations de solidarité sont toutes revalorisées en 2015. La hausse décidée par le parlement est quasiment trois fois plus importante en 2015 qu'en 2014.

-La dotation globale de fonctionnement (DGF) : La composition de la DGF des communes a été totalement revue en 2015. Désormais elle comprend :

- une part fixe figée équivalente à la dotation forfaitaire perçue en 2014
- une part qui varie en fonction de la population

La DGF peut toujours faire l'objet d'écèlement et de prélèvements.

-les dotations de solidarité (DSU et DSR) : La Loi de Finances (LF) pour 2015 prévoit que la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 180 millions d'euros et que la dotation de solidarité rurale évolue également à la hausse pour 117 millions d'euros.

-la dotation nationale de péréquation (DNP)

La LF pour 2015 prévoit que le montant de la dotation nationale de péréquation (DNP) augmente de 10 millions d'euros.

-Le Fonds de Péréquation Intercommunal – Communal (FPIC)

En 2015 l'effort fiscal pour pouvoir bénéficier du FPIC passe de 0,80 à 0,90. Ce fonds continue de progresser à 780 millions d'euros en 2015.

Modalités de répartition de droit commun : La quote-part de l'EPCI est déterminée en fonction de son coefficient d'intégration fiscale (CIF) tant dans le cadre du droit commun que dans le cadre des dispositions dérogoires à la majorité des deux tiers.

La répartition entre les communes-membres s'effectue en fonction du potentiel financier par habitant de ces communes et de leur population. Ce potentiel financier correspond à celui utilisé pour les autres dotations de péréquation. En 2014 Carmaux a touché **102 400 €**.

-La fiscalité : les valeurs locatives augmentent de 0.9 % (fixé par l'Etat).

-Le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires est pérennisé pour soutenir financièrement les efforts menés par les communes dans la mise en place d'activités périscolaires. Il devient désormais ' fonds de soutien' à compter de l'année 2015-2016.

Le Contexte Local

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES PRODUITS FISCAUX

Le produit fiscal représente un peu plus de 46% des recettes de fonctionnement de la Ville et repose à plus de 60% sur le produit issu de la taxe foncière sur le bâti. La municipalité propose dans le contexte actuel de ne pas actionner le levier fiscal. L'évolution de cette recette en 2015 reposera ainsi sur l'évolution mécanique des bases de fiscalité qui servent au calcul de l'impôt ainsi que sur la continuité de la politique de mise à jour des bases cadastrales.

➔ 1 – Produit de Taxe d'Habitation attendu en 2015 : 1 567 339 €

L'accroissement des produits attendus de la taxe d'habitation en 2015 par rapport à 2014 a été estimé à **19 994 €** en 2014 soit **1,29 %**. Le taux de cette taxe s'élève depuis 2012 à 14,11% et se situe en dessous du taux moyen communal 2014 (23,95%).

Pour 2015, la compensation de l'Etat au titre des exonérations de T.H. a été fixée à 292 587 € soit 3,6% de hausse par rapport à 2014.

➔ 2 – Produit de Taxe Foncière sur les propriétés bâties attendu en 2015: 2 676 773 €

Les bases de cette taxe ont progressé de **303 930 €** entre fin 2014 et fin 2013 : soit **+ 3,94 %**. Cette hausse trouve son explication dans la revalorisation automatique des bases (+0,9% en 2014) ainsi que dans la mise à jour des bases cadastrales. Le taux de cette taxe s'élève depuis 2012 à 30,81% et se situe au-dessus du taux moyen communal 2014 (20,20%).

- ➔ **3 – Produit de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties attendu en 2015: 28 594 €**
Les bases de cette taxe ont progressé de **704 €** entre fin 2014 et fin 2013 : soit **+ 2,5 %**.
Le taux de cette taxe s'élève depuis 2012 à 100,33 % et se situe au-dessus du taux moyen communal 2014 (48,53%).
- ➔ **4 – Attribution de compensation de la Communauté de Communes**
Arrêtée en 2002 à **832 223 €** à partir du produit de la taxe professionnelle de l'année de référence, elle baissera en 2015 de 21 000 euros à **811 223 €** avec le transfert de la compétence 'TOURISME' à la Communauté de Communes.

Pour 2015: l'augmentation des bases de la fiscalité est fixée par l'Etat 0.9%

A taux inchangé, le produit des impôts des ménages attendu peut donc être estimé, d'après les bases **2014** revalorisées, à **5 083 929 €** soit une progression de 0.88 % (comprenant la compensation de TP).

LES DOTATIONS DE L'ETAT & PEREQUATION HORIZONTALE

- ➔ **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**
Comme décrit plus haut, cette dotation diminuera en 2015 de plus de 205 000 euros soit une baisse de l'ordre de 12 % par rapport à 2014. Elle est estimée pour 2015 à **1 535 233 €** pour tenir également compte de la baisse régulière de la population.
- ➔ **La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**
La géographie prioritaire a évolué à l'occasion de l'établissement du contrat de ville 2014-2020. Sur le territoire, les quartiers prioritaires se situent tous sur la ville de CARMAUX. Ces quartiers comptent au total 1 860 habitants dont le revenu moyen annuel se situe autour de 15 779 €. La DSU bénéficiera nationalement d'une augmentation de 11,6% en 2015. Ainsi pour la ville de CARMAUX, elle est estimée à **1 210 905 €** pour 2015.
- ➔ **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**
Il est prévu que la DNP progresse en 2015 comme en 2014 à savoir de 1,3 %. Elle est estimée pour la ville de CARMAUX à **385 976 €** pour 2015.
- ➔ **Fonds de Péréquation Intercommunal Communal (FPIC)**
La ville de CARMAUX était bénéficiaire du FPIC et continue de l'être. Le montant de la part communale de la Ville de CARMAUX a été estimé pour 2015 à **128 133 €**.
- Le montant total des dotations est estimé pour 2015 à **3 284 247€**.

LES PRODUITS D'ACTIVITES

- En 2014, les **produits de la restauration scolaire** ont augmenté de 1,60 % .Les dépenses ont été mieux maîtrisées avec une diminution de 11,52% d'où une baisse du déficit de 27%.
Pour 2015 la prévision de recettes liée à l'activité s'élève à **629 400 €**.

	ANNEE 2010	ANNEE 2011	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014
RECETTES	596 285	557 521	592 674	623 942	633 951
DEPENSES	962 968	980 551	1 053 295	994 445	879 806
DEFICIT	366 683	423 030	460 621	370 503	245 857
Evolution du déficit	- 43 748	+56 347	+37 591	- 90 118	-124 646

- **Les produits de location** diminuent de **333 955 € en 2013 à 329 540 € en 2014**; cette baisse de revenus des loyers est essentiellement due aux crédits baux qui prennent fin.
Pour 2015, les recettes de location ont été évaluées à **330 800 €** pour tenir compte de la revalorisation des tarifs votée en 2014.
- **Les produits des droits de place** ont baissé de 95 413 € en 2013 à **88 913 € en 2014**.
Pour 2015, le produit des droits de place est estimé à **90 691 €** pour tenir compte des nouveaux tarifs votés en 2014.
- **La taxe sur l'électricité** : En 2014 cette recette s'est élevée à **164 116 €**.
Pour 2015, il est proposé de prévoir une recette de **175 000 €** afin de tenir compte des augmentations des tarifs d'électricité pour 2015.

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➔ Les Dépenses de Personnel

Elles ont augmenté de **2,35 % en 2014** et représentent **6 124 510 €** soit 59.28 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit **609 € par habitant**.

Pour 2015, la masse salariale chargée est estimée à **6 383 648 euros** avec un effectif stable au 1^{er} janvier de 185 agents.

Les prévisions budgétaires tiennent compte de :

- La mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires a engendré quelques recrutements d'agents à temps partiel.
- La réforme de la catégorie C qui engendrera environ **56 000 €** de dépenses supplémentaires.
- -Le Glissement Vieillesse Technicité

Pour autant le point d'indice demeure inchangé.

Cette estimation ne tient pas compte d'éventuels transferts ou mutualisations de personnels avec l'intercommunalité.

➔ Les charges à caractère général

Elles ont augmenté en 2014 de 4 % lié à l'augmentation des charges d'énergie, de fluides, de maintenance et de télécommunications (internet). Il est proposé pour 2015 d'inscrire **2 742 780 €** de crédits ; ce qui correspond à une maîtrise des charges puisque l'augmentation prise en compte a été plafonnée à **2,12%**. C'est un objectif que la collectivité peut atteindre par la rationalisation de ses dépenses, le suivi de ses consommations de fluides et la transition énergétique notamment.

→ Les Dépenses de gestion courante

Elles correspondent pour près de 60% à des subventions allouées par la Collectivité. Les dépenses de gestion courante se sont élevées à **1 246 000 €** en 2014 soit une augmentation de 4% par rapport à 2013.

Pour 2015, il est proposé de maintenir la dépense en niveau avec une augmentation de **2,10 %** à **1 272 212 €** ; ce qui correspond à une situation de gestion maîtrisée.

→ La Dette de la Ville

La dette de la ville est jeune. Il est proposé de la stabiliser au moins sur les 2 ans qui viennent même si l'encours de la dette représente **780 € /habitant**.

A titre d'information, dans les villes comparables en importance, la dette se situe entre 980 € et 1 200 €/ habitant.

II - L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement d'une collectivité correspond à son Epargne nette qui s'obtient en déduisant des recettes de fonctionnement les dépenses de fonctionnement et l'annuité de dette. Elle correspond à la capacité intrinsèque de la Collectivité à investir.

En 2014, l'autofinancement s'élevait à **1 018 137 €**.

En 2015, il est estimé à **426 092 euros** ; cette dégradation de l'autofinancement s'explique par la conjugaison de la baisse des recettes et l'augmentation de certaines dépenses dont celles du personnel.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2014

A) Recettes d'investissements

Elles se sont élevées à **4 551 928 €** en comptant l'emprunt d'un million d'euros souscrit et sont en hausse de 0,95% par rapport à 2013.

B) Dépenses d'investissements

Elles se sont élevées en 2014 à **4 236 889 €** et s'inscrivent en baisse de 7,32% par rapport à 2013 ; les travaux de l'avenue Jean Jaurès constituant avec ceux des premières tranches du pôle multimodal la charge financière la plus importante.

Ci-après un tableau récapitulatif présentant de manière synthétique les investissements réalisés ces dernières années.

Dépenses d'investissement	2011	2012	2013	2014
Modernisation des services	174 429	183 239	44 465	16 850
Ecoles et restauration	230 871	290 961	138 521	116 337
Aménagements urbains	1 078 460	996 482	2 473 193	1 589 416
cultures et festivités	95 069	92 332	444 035	697 316
Social et sports	567 960	727 245	45 247	162 556
famille et crèche	344 977	279 178	4 637	-
Economie	63 358	51 462	370 586	1 060 649
logement			61 770	44 630

Pour l'année 2015

→ les recettes prévisibles

- **FCTVA** : 533 440,18 €
- **Subventions nouvelles** : estimation 52 082 €
- **Taxe d'aménagement** : les permis de construire sont régulièrement en baisse. Les recettes attendues s'élèvent à 56 040 €

→ Les Dépenses : Principales orientations

Poursuite et finalisation des travaux engagés (Restes à réaliser) :

- *Tour de Ciron*
- *Sandwicherie*
- *Mise aux normes du Stade Augustin Malroux*
- *Gare multimodale Phase 1 – Tranches 5-6*
- *Rénovation urbaine*

Nouvelles opérations – Nouvelles tranches de travaux

Nouvelles opérations :

- **Rénovation de l'immeuble rue de la Verrerie ex CPAM pour l'installation du CMPP.**
Le centre médico-psycho-pédagogique ayant fait connaître son intérêt pour ces locaux (ex CPAM), des travaux de mise en conformité vont y être engagés pour un montant de 130 000.
- **Ecole Jean Baptiste Calvignac :**
Réhabilitation + mise en accessibilité : **250 000 €**
- **Réaménagement des locaux de la Mairie :**
Etude : **5 000 €**
Travaux : **145 877 €**

Nouvelles tranches de travaux :

- **Réfection du foyer Ste Cécile :**

Travaux de réhabilitation du 2ème étage et d'accessibilité : **160 000 €**

Programme d'accessibilité

La ville de CARMAUX poursuit le programme d'accessibilité qu'elle a engagé depuis quelques années maintenant.

- **Accessibilité Centre Culturel :**

Pour le centre culturel le montant des travaux a été évalué à **20 000 €**.

- **Programme d'accessibilité des Salles Municipales:**

Pour permettre à la Ville de continuer son programme d'accessibilité des Salles Municipales il est proposé d'inscrire **25 000 €** de crédits au Budget primitif 2015.

- **Accessibilité Local Lyonnaise – Parc du Candou:**

Il est proposé d'inscrire la somme de **3 000 €**.

- **Accessibilité WC Place Gambetta :**

Il est proposé d'inscrire la somme de **50 000 €**.

Programmes d'entretien du patrimoine communal

- **Travaux d'entretien dans les écoles :**

Pour faire face aux dégradations et réhabiliter des locaux des écoles une provision est proposée pour un montant de **30 000 €**.

- **Réhabilitation des logements municipaux et locaux municipaux relevant de la domanialité privée de la Ville:**

La Ville de CARMAUX loue son parc de logements. Il est proposé de provisionner pour l'entretien la somme de **60 000 €**.

- **Travaux Cuisine centrale :**

Pour faire face aux travaux d'isolation et d'entretien de cet établissement il est proposé d'inscrire **71 000 €** au BP 2015.

Programme Voirie :

La ville entretien au quotidien la voirie communale. Pour 2015 il est proposé d'inscrire au budget **400 000 €**.

Transition Energétique – Eclairage public – poursuite du programme :

La Ville de CARMAUX étend son réseau d'éclairage public et le modernise. Il est proposé d'inscrire la somme de **20 000 €**.

- **Réfection éclairage extérieur Salle Multisport :**

Il est proposé d'inscrire la somme de **10 000 €**.

Etudes Urbanisme – Aménagement du Domaine Public :

- **Révision du POS en PLU :**

Il est proposé d'inscrire la somme de **40 490 €** en 2015 pour les premières phases du PLU.

- **Aménagement pôle multimodal :**

Dans la perspective de poursuivre les travaux afférents au pôle multimodal (2^{ème} tranche), il est proposé de financer en 2015 une étude préalable pour un montant de **15 000 €**.

- **Aménagement création parking Sainte Clotilde :**

Il est proposé de financer en 2015 une étude préalable pour un montant de **10 000 €**.

Programme d'acquisition :

- Logiciels Mairie – transition numérique – Administration droits des sols : **40 000 €**
- Outillage ST : **18 500 €**
- Fourgonnette : **10 000 €**
- Lave Cagettes – Lave Batterie : **65 000 €**
- Mobilier Centre Culturel : **1900 €**
- Matériel Archives Municipales : **2 000 €**

Informatique dans les écoles :

- Mobilier écoles : **5 000 €**
- Cage à lancer : **10 000 €**
- Défibrillateurs : **7 500 €**